



Poliez-Pittet, le 6 janvier 2025

Au Conseil communal de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 1 - 2025

Finition de deux classes dans le bâtiment de l'UAPE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Lors de la construction de l'UAPE, deux classes, dont le locataire n'avait pas besoin, n'ont pas été finies. Pour anticiper la création du nouveau collège et l'augmentation du nombre d'enfants, l'EFAJE qui loue les locaux de l'UAPE sis à la route d'Echallens 19 nous a demandé de finir ces classes pour la rentrée d'août 2025.

Argumentation

L'EFAJE qui nous loue l'UAPE sise à la route d'Echallens 19, nous demande de finir les deux classes laissées en attente lors de la construction du bâtiment. Cette demande est motivée par l'augmentation attendue des enfants fréquentant l'établissement. La finition de ces locaux comprend aussi un corridor permettant l'accès aux deux classes.

Lors de la mise à disposition du bâtiment, une convention a été signée entre la commune et l'EFAJE. A l'art. 3 concernant le loyer, il est stipulé que :

Un nouveau calcul de loyer sera fait lors de la mise à disposition de la partie en attente, prévue comme agrandissement futur.

L'entier des frais à charge de la commune sera donc répercuté sur la location du bâtiment.

Coûts

Les montants présentés sont basés sur des devis rentrés.

Finition de deux classes et d'un corridor	CHF 80'000.--
Divers et imprévus	CHF 5'000.--
Coût total	CHF 85'000.--

Financement

L'investissement de CHF 85'000. -- relatif aux travaux de finition sera imputé sur le compte 9143.56 rénovation grande salle.

Le montant de cet investissement sera financé par :

- Les liquidités de la commune pour un montant de CHF 85'000.--,

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE POLIEZ-PITTET

- Vu le préavis municipal,
- Entendu le rapport de la commission ad'hoc,
- Entendu le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

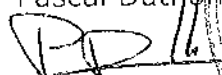
- D'autoriser la municipalité à effectuer les travaux relatifs à la finition de deux classes.
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 85'000.--,
- De financer ce montant de la manière suivante :
 - CHF 85'000.-par les liquidités de la commune.

Préavis adopté en séance de municipalité du 6 janvier 2025.

Responsable du dossier M. Patrick Gindroz.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Pascal Duthon



La Secrétaire :
Tania Giordano

